

## LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS MILITAIRES EN 2018

En 2018, le salaire net moyen des personnels militaires, y compris gendarmes, est de 2 573 euros par mois, en baisse de 0,2 % sur un an en euros courants, soit - 2,0 % en euros constants. Les inégalités salariales entre personnels masculins et féminins se sont réduites de 0,5 points entre 2017 et 2018.

Le champ retenu pour cette publication a changé par rapport à l'EcoDef Statistiques n° 112 sur les rémunérations 2017 (cf. Encadré).

En 2018, pour un salaire mensuel net moyen de 2 573 €, 1 943 € proviennent de la solde indiciaire, 1 181 € de primes et indemnités auxquelles sont retranchées 551 € de cotisations.

### SALAIRE NET MOYEN EN 2018 : BAISSÉ DE 2 % EN EUROS CONSTANTS

En 2018, la rémunération mensuelle nette moyenne d'un militaire est de 2 573 €. Elle était de 2 579 € en 2017, soit une baisse de 0,2 % en euros courants. Compte-tenu de l'inflation à 1,8 % en 2018, la rémunération nette a donc diminué de 2,0 % en euros constants (Figures 1 et 2).

Figure 1 : Éléments du salaire mensuel moyen en 2017 et 2018

	Salaire 2017 (euros)	Salaire 2018 (euros)	Évolution 2017-2018 (% en euros courants)	Évolution 2017-2018 (% en euros constants)
Solde indiciaire	1 953	1 943	-0,5	-2,3
Primes	1 178	1 181	0,3	-1,5
Cotisations	552	551	-0,1	-1,9
<b>Salaire net</b>	<b>2 579</b>	<b>2 573</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,0</b>

Salaire net = Solde indiciaire + primes et indemnités - cotisations.

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).

Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 2 : Structure des effectifs en 2017 et 2018 et évolution des salaires entre 2017 et 2018

Grades	Structure des effectifs en 2017 (%)	Structure des effectifs en 2018 (%)	Évolution 2017-2018 salaires nets mensuels moyens	
			% en euros courants	% en euros constants
Officiers généraux	0,2	0,2	-0,6	-2,4
Officiers supérieurs	5,3	5,3	-0,5	-2,3
Officiers subalternes	6,7	6,6	-0,5	-2,3
Sous-officiers supérieurs	23,4	22,8	2,0	0,2
Sous-officiers subalternes	34,1	35,1	-0,2	-2,0
Militaires du rang	30,2	30,0	-1,5	-3,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,0</b>

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).

Effectifs en EQTP.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).

Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

### BAISSE DE LA SOLDE INDICIAIRE ET DES PRIMES EN EUROS CONSTANTS

En 2018, la solde indiciaire moyenne des militaires (y compris gendarmes) a reculé de 2,3 % par rapport à 2017 en euros constants.

Les primes et indemnités ont baissé de 1,5 % en euros constants entre 2017 et 2018.

La baisse de 1,9 % en euros constants des cotisations en 2018 résulte de deux effets contraires. La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1<sup>er</sup> janvier est compensée par la mise en œuvre d'un dispositif basé sur trois mesures (suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité, suppression de la cotisation maladie et exonération progressive de la cotisation chômage pour les agents contractuels concernés et instauration d'une indemnité compensatrice). En outre, à compter de juillet 2018, le prélèvement mensuel des cotisations de l'une des mutuelles principales pour les militaires sur la solde est remplacé par un prélèvement bancaire, ce qui contribue à la baisse des cotisations.



Sandrine CHAUMERON  
Chargée d'études statistiques  
à l'Observatoire Économique de la Défense.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

Intranet :  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



## PRÈS DE 38 % DE LA RÉMUNÉRATION EST COMPOSÉE DE PRIMES ET INDEMNITÉS

La rémunération mensuelle brute des personnels militaires est composée à 37,8 % de primes et indemnités, en hausse de 0,2 point par rapport à 2017. La part de primes croît avec le grade : 29,5 % pour les militaires du rang, 38,0 % chez les sous-officiers et 46,2 % chez les officiers (Figure 3).

## BAISSE PLUS PRONONCÉE DES BAS SALAIRES EN EUROS CONSTANTS

La rémunération mensuelle nette médiane des militaires est de 2 261 € en 2018, contre 2 254 € en 2017, soit une hausse de 0,3 % en courants et une baisse de 1,5 % en euros constants (Figure 4).

En 2018, les 10 % des militaires les moins bien payés gagnent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 509 €. La rémunération de ce premier décile a diminué de 4,0 % en euros constants par rapport à 2017. En haut de l'échelle salariale, les 10 % des militaires les mieux rémunérés perçoivent un salaire mensuel net supérieur ou égal à 3 959 €. Ce 9<sup>ème</sup> décile a reculé de 1,1 % en euros constants entre 2017 et 2018. Le rapport inter-décile entre les 1<sup>er</sup> et 9<sup>ème</sup> déciles, mesurant les disparités (ou écarts) entre les salaires les plus élevés et les salaires les moins élevés, augmente de 2,55 en 2017 à 2,62 en 2018.

## RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SALARIALES HOMMES-FEMMES

En 2018, le personnel militaire féminin du ministère a une rémunération nette mensuelle moyenne 2 313 €, soit 11,7 % de moins que le personnel militaire masculin, dont la rémunération nette mensuelle moyenne est de 2 619 €. Cette différence était de 12,2 % en 2017.

La diminution de l'écart s'explique par une baisse de la rémunération mensuelle moyenne nette en euros constants moindre pour les femmes que pour les hommes (respectivement -1,5 % et -2,1 %) (Figure 5).

Cette moindre baisse des salaires pour les femmes s'observe pour les niveaux de rémunérations allant du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> décile, et pour les 6<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> déciles. En revanche, concernant le salaire net médian (5<sup>ème</sup> décile), il diminue de façon similaire pour les hommes et pour les femmes. Il n'y a que pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> déciles, que l'on observe une moindre diminution des rémunérations entre 2017 et 2018 pour les hommes que pour les femmes.

Figure 3 : Part des primes par grade en 2018

Moyenne mensuelle brute en euros courants

Grades	Solde indiciaire	Primes (y.c. IR* et SFS*)	Part (%) des primes dans la solde brute	Solde brute
Officiers généraux	5 663 €	4 217 €	42,7	9 880 €
Officiers supérieurs	3 580 €	3 386 €	48,6	6 966 €
Officiers subalternes	2 581 €	1 992 €	43,6	4 573 €
Sous-officiers supérieurs	2 190 €	1 445 €	39,8	3 636 €
Sous-officiers subalternes	1 709 €	980 €	36,5	2 689 €
Militaires du rang	1 600 €	669 €	29,5	2 268 €
<b>Ensemble</b>	<b>1 943 €</b>	<b>1 181 €</b>	<b>37,8</b>	<b>3 124 €</b>

\*IR : Indemnités de résidence ; SFS : Supplément familial de traitement.

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).

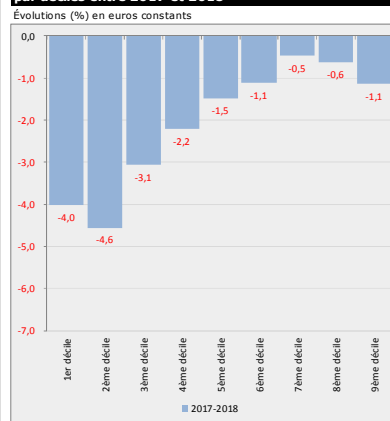
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).

Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Il faut toutefois rappeler que ces écarts de rémunération entre hommes et femmes peuvent être en partie expliqués par d'autres facteurs tels que la structure de la population par grade, l'ancienneté, le fait d'exercer une activité opérationnelle ou non, le nombre d'enfants, etc.

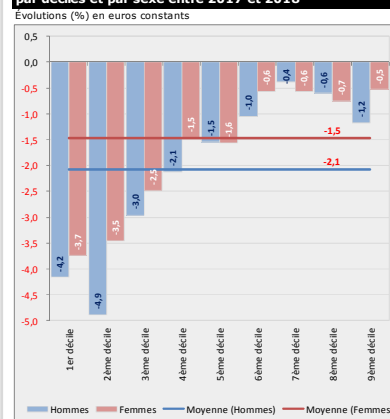
Les écarts de salaire par décile entre hommes et femmes ont peu évolué entre 2017 et 2018 (Figure 6). Ils s'amplifient au fur et à mesure de la distribution pour atteindre 15,4 % d'écart entre hommes et femmes du 9<sup>ème</sup> décile en 2018.

Figure 4 : Évolution de la rémunération mensuelle nette par déciles entre 2017 et 2018



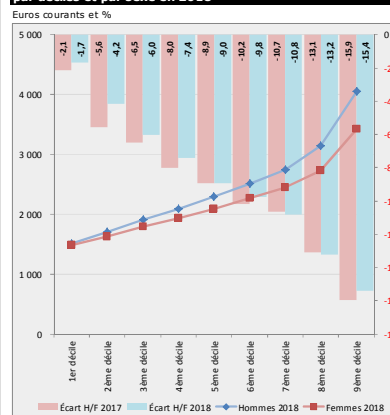
Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).  
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).  
Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Évolution de la rémunération mensuelle nette par déciles et par sexe entre 2017 et 2018



Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).  
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).  
Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 6 : Rémunération mensuelle nette par déciles et par sexe en 2018



Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré).  
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, DGA, CGA et FS).  
Sources : RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

## PRÈS DE 75 000 PARENTS MILITAIRES EN 2018

En 2018, sur 177 897 militaires, 74 264 soit 41,7 % ont au moins un enfant à charge<sup>(1)</sup>.

La proportion d'individus avec enfant(s) augmente avec l'âge : un militaire sur dix de moins de 30 ans (10,1 %) a un enfant à charge, alors qu'entre 30 et 40 ans, c'est le cas pour plus de six militaires sur dix (60,5 %). Entre 40 et 50 ans, la proportion de militaires pères ou mères de famille atteint 78,9 %.

La proportion de parents au sein de la population militaire est plus importante pour les hommes que pour les femmes : 41,9 % contre 40,9 %. Avant 30 ans, cette proportion est légèrement plus faible pour les hommes que pour les femmes : 10,0 % contre 10,2 %. Puis, la tendance s'inverse à partir de 30 ans. Entre 30 et 40 ans, 61,6 % d'hommes sont pères de famille, alors que 55,8 % de femmes sont mères de famille. Ces pourcentages passent respectivement à 80,4 % et 68,6 % pour la tranche d'âge des 40-50 ans (**Figure 6**).

Le nombre d'enfants varie avec le grade. Les officiers ont plus souvent au moins un enfant à charge que les sous-officiers, et surtout que les militaires du rang : respectivement 65,5 %, 54,9 % et 24,2 %. Ces différences entre grades ne sont pas similaires selon les sexes. Alors que les pères de famille sont proportionnellement plus nombreux au grade d'officier, les mères de famille sont davantage représentées au grade de sous-officier. 68,8 % d'hommes officiers sont pères de famille, alors que c'est le cas pour seulement 41,2 % de leurs homologues féminines. La différence de pourcentage entre sous-officiers hommes et femmes ayant un enfant atteint presque 10 points : respectivement 56,4 % et 47,0 %. Ce n'est que pour les militaires du rang que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir au moins un enfant : 32,3 % contre 23,0 % de leurs homologues masculins.

## FÉCONDITÉ DES HOMMES ET FEMMES MILITAIRES

En 2018, les militaires âgés de 20 à 49 ans ont 0,84 enfant à charge en moyenne : les hommes en ont 0,86 en moyenne, contre 0,70 pour les femmes.

Avec 1,51 enfant par individu, c'est pour les officiers que la fécondité moyenne est la plus forte.

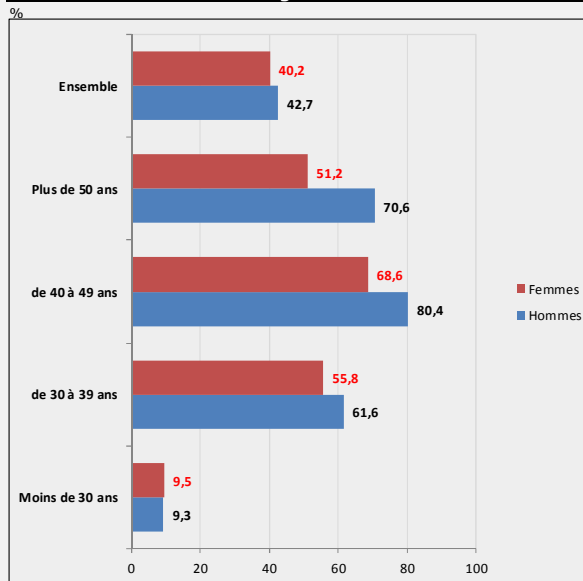
Les hommes officiers ont une fécondité plus élevée que leurs homologues féminins à tous les âges entre 20 et 49 ans (**Figure 7**), en moyenne de 1,64 contre 0,70 pour les femmes.

Le nombre moyen d'enfants à charge pour les sous-officiers est de 1,05 : 1,10 pour les hommes et 0,82 pour les femmes.

Enfin, les militaires du rang ont la fécondité la plus basse, avec 0,48 enfant en moyenne par militaire : 0,56 enfant pour les femmes, contre 0,47 pour les hommes.

La structure par âge permet d'expliquer en partie ces résultats : dans le champ étudié, 67,5 % des militaires du rang ont moins de 30 ans, contre seulement 24,9 % des sous-officiers et 17,1 % des officiers.

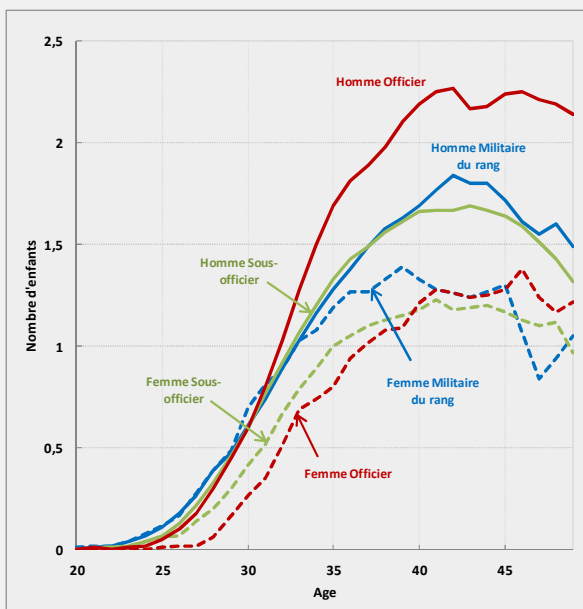
**Figure 7 : Part des militaires ayant au moins un enfant à charge selon le sexe et la tranche d'âge en 2018**



**Champ** : personnels militaires âgés de 20 à 49 ans des armées de terre, de l'air et de la marine, hors personnels CGA, DGA, élèves, volontaires et hors Forces spéciales.

**Source** : RAE 2018, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 8 : Nombre d'enfants à charge par âge et par sexe des militaires en 2018**



**Champ** : personnels militaires âgés de 20 à 49 ans des armées de terre, de l'air et de la marine, hors personnels CGA, DGA, élèves, volontaires et hors Forces spéciales.

**Source** : RAE 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Dans cette partie, est étudiée la population des militaires âgés de 20 à 49 ans. Étant donné que l'on s'intéresse ici aux personnes en âge d'avoir des enfants, les moins de 20 ans sont exclus du champ de l'analyse car considérés comme trop jeunes. On exclut également les militaires âgés de 50 ans et plus dont les enfants ne sont généralement plus à charge.

## LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, de la gendarmerie, du service de santé des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et du service parisien de soutien à l'administration centrale pour les officiers généraux qu'il gère). Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations (notamment celles issues de Louvois qui ont été attentivement traitées dans la chaîne de production du RAE) et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un EcoDef *Statistiques* et un EcoDef *Références*. Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH.

### Champ

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « *tous militaires hors DGA, hors CGA, hors élèves, hors volontaires et hors Forces spéciales* ». La suppression des Forces spéciales du champ du RAE fait suite à la parution de l'arrêté du 20 octobre 2016, modifié en 2018 « *relatif à la préservation de l'anonymat des membres des unités des forces spéciales* ». Afin qu'il ne soit plus possible de relier l'identité d'un militaire à son emploi dans les Forces spéciales, certaines variables du volet RH (comme le NIR ou la localisation géographique des militaires) répondent désormais à des critères d'anonymisation stricts.

Les données ont également été « *winsorisées* » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

### Note

Par rapport à l'EcoDef *Statistiques* n°112 sur les rémunérations des militaires en 2017 publié en septembre 2018, le champ retenu dans cette publication n'incorpore plus les effectifs des *Forces spéciales*, qui ne sont plus recensés à partir de l'exercice 2017. Les éléments de rémunération sur l'année 2017 publiés dans cet article, sont donc différents de ceux indiqués dans l'EcoDef *Statistiques* précité.

### Définitions

- **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.
- Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant la différence de rémunération mensuelle nette des hommes avec celle des femmes rapportée à la rémunération mensuelle nette des hommes.
- **Part de primes / part de prélèvements** : la part de primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part de prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la sécurité sociale et à la mutuelle).
- **Déciles / médiane** : le  $x^{\text{ième}}$  quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux :  $x$  % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur,  $100 - x$  % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, ..., 90<sup>ème</sup> quantiles (9 au total). La médiane est le 5<sup>ème</sup> décile ou le 50<sup>ème</sup> quantile, il divise la population en deux parts égales.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- CHAUMERON S., *Au premier trimestre 2019, l'indice de traitement brut des militaires augmente de 1,38 %*, EcoDef Conjoncture n° 129, juin 2019.
- GAUTHIER L., *La rémunération des personnels militaires en 2017*, EcoDef Statistiques n° 112, septembre 2018.
- CHAUMERON S., AUNAY T., *Rapport qualité sur le RAE 2018*, OED, juillet 2019.

## À PARAÎTRE

### Les départs en retraite des militaires en 2018 – EcoDef Statistiques

#### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe Mauriet  
Rédacteur en chef : Christian Calzada  
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP  
IISN 1293-4348